

Signature de vente retardée pour le bâtiment CPM

AMÉNAGEMENT Le délai a été repoussé au 31 juillet « pour des raisons techniques »

LA dernière question figurant à l'ordre du jour du conseil municipal de jeudi ne fut pas la moins intéressante. Elle avait trait à la réhabilitation et à la reconversion du bâtiment CPM et à la signature d'un avenant au protocole d'intention, signé le 25 avril 2007, passé entre la commune et la SAS Foncière Altarea en vue de la cession ultérieure de l'édifice. Rappelons que le protocole avait été conclu pour une durée expirant au plus tard le 30 novembre 2007. Dans un premier temps, la réalisation des études préalables nécessaires à la formalisation de la promesse de vente n'a pas permis la signature de ladite promesse avant cette date.

Dépollution pour la ville

« Pour des raisons techniques, l'entreprise demande que l'on reporte la signature de promesse de vente. Je propose de prolonger la durée du protocole d'intention jusqu'à la signature, au plus tard jusqu'au 31 juillet 2008 » a expliqué Arthur Paecht. Sur un sujet aussi « sensible », le débat s'engageait immédiatement.



« Des repreneurs sont intéressés, mais pas à n'importe quel prix », a précisé le maire qui « espère toutefois que la vente compensera les coûts ».

(Photo Dominique Leriche)

« La ville sait-elle combien elle va vendre le bâtiment? Sa dépollution et mise aux normes seront-elles à la charge de la commune? » lançait Jo Minniti. « Si on veut vendre, il faut

dépolluer, c'est à la charge de la commune » commentait le maire. « Les études démontreront ce qu'il y a réellement à faire. Il s'agit de démonter, enlever les briques. La structure métalli-

que est de ce qui subsiste le plus intéressant. Encore faut-il qu'elle puisse supporter ce que le futur propriétaire envisage de réaliser. À ce dernier de nous présenter un programme qu'on étu-

diera. » Et ce sont les Domaines qui établiront une estimation du prix de la bâtisse. « Il n'y aura pas de grandes surfaces alimentaires. Les commerces auront un rap-

port avec le port de plaisance, la culture. Pour le cinéma, c'est beaucoup plus compliqué par rapport aux normes de sécurité exigées », poursuivait le premier magistrat. Reste à dénicher un repreneur.

Quel repreneur?

« Ils sont intéressés, mais pas à n'importe quel prix. Je n'ai pas de chiffres précis, ce n'est pas notre problème. J'espère toutefois que la vente compensera les coûts. »

« Comment avez-vous choisi Altarea qui fait partie des groupes qui ont obtenu le marché du futur port? » interrogeait Janine Foglino. « En fonction de ce qu'elle a réalisé ailleurs, notamment la reconversion des chais de Bercy ou encore à Gênes. Ils ont un savoir-faire. Et puis, je ne peux empêcher un groupe de participer à une délégation de service public. »

La délibération était votée à une large majorité (29 pour, 7 contre, 1 abstention).

CHRISTIAN PICHARD.

Les autres délibérations en bref dans notre édition de demain.